



AVIS de COURSE



# National Surprise

Hendaye du 3 au 6 juillet 2008

## ORGANISATION

Epreuve organisée sous l'égide de la Fédération Française de Voile par:

### Club Maritime de Hendaye Txingudi

10, rue des orangers BP 533

64700 HENDAYE

Tél. 05 59 20 03 02

Fax : 05 59 48 17 41

e-mail : [voile@cmht.asso.fr](mailto:voile@cmht.asso.fr)

web : [www.cmht.asso.fr](http://www.cmht.asso.fr)

## REGLES APPLICABLES

L'épreuve est régie par :

- Les règles de course à la voile 2005-2008
- Les prescriptions de la FFV
- Les règles de classe de l'Aspro Surprise
- Le présent avis de course
- Les instructions de course

## PUBLICITE

Application de la règle 79 des RCV 2005-2008 et la catégorie C de l'annexe 1 – section 2.

## ADMISSIBILITE

La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe SURPRISE

Seuls sont admis à courir les bateaux conformes aux règles d'armement et de sécurité prescrites par les Affaires Maritimes pour une navigation conforme à la nouvelle réglementation en vigueur au 01-01-2005.

**Les concurrents devront prévoir une flottabilité personnelle.**

## DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

**200 €uros** par bateau **SURPRISE**

Ces droits sont une participation aux frais d'organisation de l'épreuve, et comprennent la réception après régata du 3 juillet, le repas du 4 juillet ainsi que la remise des récompenses du dimanche 6.

## INSCRIPTIONS

**Pré inscription obligatoire avant le 10 juin 2008.**

Inscriptions au secrétariat du CMHT ou sur formulaire joint, accompagné des frais d'inscription requis.

Confirmation des inscriptions, liste d'équipage et remise des annexes aux instructions de course type, au secrétariat du CMHT, le mercredi 2 juillet de 9h00 à 18h00 et le jeudi 3 juillet de 9h à 12h.

Chaque participant français devra présenter à l'inscription sa licence FFV 2008 valide (avec cachet médical), accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs.

Les concurrents étrangers devront, à l'inscription justifier de leur appartenance à leur fédération d'origine, avec attestation d'assurance en responsabilité civile d'une valeur de 1,5 M d'€uros

## SYSTEME DE CLASSEMENT

### VALIDATION

4 manches sont nécessaires pour valider l'épreuve dont un éventuel parcours côtier. Il est prévu 10 manches au maximum. La vitesse moyenne du premier bateau à l'arrivée doit être au minimum de 2 noeuds sur tout le parcours.

### CLASSEMENT

calcul selon le système de point Minima de l'ISAF (A4.1). À partir de la 4eme manche, la plus mauvaise d'entre elles sera décomptée. À partir de la 7eme manche les deux plus mauvaises seront décomptées.

## PARCOURS

Parcours banane en baie du Figuiet.

Un raid côtier pourra être programmé, si un quota de courses validées est jugé suffisant, et si la météo le permet.

## PROGRAMME PREVISIONNEL

### Mercredi 2 juillet:

à partir de 9h00, accueil - inscriptions entraînement libre.

Mise à l'eau grue de 12h00 à 19h00.

### Jeudi 3 juillet :

à partir de 9h00, accueil – inscriptions et mise à l'eau par « roulev »..

Mise à disposition du C.C à 14h00 en baie du Figuiet et courses à suivre.

à 19h00 au club house du CMHT apéritif dînatoire tapas.

### Vendredi 4 juillet:

Mise à disposition du C.C à 13h00 et courses à suivre.

Repas le soir sous chapiteau devant le CMHT grillades (agneau cochon de lait)

### Samedi 5 juillet:

Mise à disposition 13h00 et courses à suivre.

### Dimanche 6 juillet

Mise à disposition du C.C à 10h00 et courses à suivre. Aucun départ ne sera donné après 14h00.

Sortie grue et « roulev »..à partir de 14h00

Classement & remise des prix. A 16h30 au club house du CMHT

**Hébergements : Office de tourisme de Hendaye**

Tel 05 59 30 00 34 [tourisme@hendaye.com](mailto:tourisme@hendaye.com) <http://tourisme.hendaye.com>